



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIVU Messery-Nernier

### SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil syndical, dument convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Lucille SCHEFZICK. Cyril PUECH. Claude CERRI. Laurent GRILLON.

Absents : Christian BREUZA. Thierry VIDAL. Nathalie REYNAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 6  
Date de la convocation : 16 janvier 2025

Secrétaire de séance : Lucille SCHEFZICK

### **Délibération n° 1 : Attribution du marché public « Nettoyage et entretien des locaux scolaires suite au désistement de l'entreprise « Dimane Plus ».**

#### Rappel :

Le 19 décembre dernier, sur proposition de la C.A.O., le conseil syndical a retenu l'entreprise « Dimane Plus » de VILLAZ (74) pour un montant annuel de 56 920.68 € TTC.

Informée de cette décision, l'entreprise retenue a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'honorer le marché, ceci pour des raisons d'ordre administratif.

Dans la mesure où seules deux entreprises avaient remis une offre pour le marché de nettoyage et d'entretien des locaux scolaires, il est proposé de retenir l'offre de la seconde entreprise, à savoir la société « J.P. NETTOYAGE », de DOUVAINE, pour un montant annuel de 65 124.00 € TTC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est précisé que le marché est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que l'entreprise J.P. NETTOYAGE était le précédent prestataire et que face à l'urgence, il lui a été demandé de poursuivre le nettoyage dès la rentrée de janvier (06/01/2025).

Discussion :

Cyril PUECH fait remarquer qu'avec un prix supérieur à 400 €/jour (pour 9 heures de travail), c'est-à-dire un coût horaire de l'ordre de 50 €/heure, l'entreprise attributaire est rémunérée correctement.

Plusieurs élus demandent un retour concernant l'entreprise JP NETTOYAGE.

Pour Chrystel DUVIVIER, le travail n'est pas toujours parfait mais l'entreprise est très réactive : lorsque des remarques lui sont adressées, elle s'efforce d'en tenir compte.

Elle précise qu'un devis a été demandé à l'entreprise pour un nettoyage et une mise en cire des sols en linoléum. Cet entretien doit normalement être réalisé tous les trois ans.

Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'entreprise J.P. NETTOYAGE pour le marché de nettoyage et d'entretien des locaux scolaires de l'école les petits crayons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une période de 3 ans, pour un prix annuel de 65 124.00 € TTC.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président

Serge BEL

